



## Reconnaissance de dette : acte sous seing privée

Par **Vanessa**, le **04/04/2011** à **15:37**

Bonjour,

J'ai actuellement une amie qui a signer une reconnaissance de dette, mais sur celle-ci le montant dû n'est pas écrit en lettres, seulement en chiffres. J'aimerais savoir si cette reconnaissance est valable ? Egalement il n'y a eu qu'un seul original de cet acte est ce vraiment obligatoire pour que cet acte soit valable ? Et aussi, il est stipuler sur cet acte, que mon amie remboursera cette dette en entretenant sa maison jusqu'à épuisement de la dette, en sachant qu'elle travaillera pour 7€ de l'heure, est ce légale ?

Merci d'avance pour votre réponse.